



Bruxelles, le 16 janvier 2024  
(OR. en)

5213/24

LIMITE

AGRI 12  
AGRILEG 4  
SEMENCES 1  
PI 3

**NOTE POINT "I/A"**

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	16607/23 ADD 1
Objet:	Décision du Conseil portant nomination du président de la chambre de recours de l'Office communautaire des variétés végétales - <i>Adoption</i>

1. Conformément à l'article 47, paragraphe 1, du règlement (CE) No 2100/94 du Conseil<sup>1</sup>, le président de la chambre de recours de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) est nommé par le Conseil sur la base d'une liste de candidats que la Commission propose après avoir recueilli l'avis du conseil d'administration de l'OCVV.
2. Le mandat du président précédent a pris fin le 18 février 2023.
3. Le 6 juillet 2023, la Commission a arrêté la liste restreinte de candidats, a ensuite informé le Conseil de cette décision et a transmis les documents pertinents (lettres de motivation et curriculum vitae des candidats)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales (JO L 227 du 1.9.1994, p. 1).

<sup>2</sup> 12311/23

4. Le 22 novembre 2023, le Comité des représentants permanents a approuvé la procédure de sélection pour la nomination actuelle<sup>3</sup>.
5. Lors de la réunion du groupe des conseillers/attachés (Agri - Ressources génétiques et innovation en agriculture) du 4 décembre 2023, les délégations ont voté à bulletin secret, conformément à la procédure de sélection approuvée par le Comité des représentants permanents, et ont retenu un candidat pour approbation par le Comité des représentants permanents et nomination ultérieure par le Conseil.
6. Le Comité des représentants permanents (1re partie) est dès lors invité à:
  - confirmer M. Stefan MARTIN comme candidat pour devenir le nouveau président de la chambre de recours de l'OCVV;
  - recommander au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, la décision portant nomination de M. Stefan MARTIN en tant que président de la chambre de recours de l'OCVV, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 16888/23;
  - suggérer que le Conseil décide de faire publier la décision au Journal officiel de l'Union européenne.

---

<sup>3</sup> 15159/23